

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance  
du 9 février 2018  
ayant comme sujet le  
**«Règlement général sur les bâtisses; modification de l'article 40.1.7.»**  
a été publiée et affichée le 23 avril 2018  
conformément à l'article 82  
de la loi communale modifiée  
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

